

RECOMMANDATION 34 DU GROUPE DE TRAVAIL

Préciser par règlement les conditions (genres de placement, échéancier, secteurs exclus, et toute autre question générale ou financière jugée pertinente) sur lesquelles le ministre se fondera pour approuver une notice d'offre.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité rejette cette recommandation. Emploi et Immigration Canada ne devrait pas participer au choix des secteurs, à l'établissement de l'échéancier ni à d'autres questions qui touchent les entreprises et les investisseurs, mais laisser plutôt de telles questions aux provinces. Selon le Comité, le rôle du gouvernement fédéral quant à la nature et aux types des placements consiste à protéger le potentiel de développement économique du programme en s'assurant que toutes les provinces rivalisent entre elles sur un pied d'égalité. Il ressort clairement de presque tous les témoignages entendus par le Comité que la concurrence que se livrent les provinces risque de compromettre sérieusement le deuxième objectif du programme : attirer des investissements qui produiront des retombées économiques dans la province. Les provinces peuvent se faire concurrence en offrant des placements de plus en plus sûrs aux investisseurs immigrants. Or, on part du principe que l'investisseur, tel qu'il est défini par le Règlement, est une personne avisée, capable d'évaluer les risques et de prendre des décisions éclairées en affaires. Il est essentiel que les règles du jeu soient équitables et que toutes les provinces acceptent d'adhérer à des normes nationales minimales afin que les investissements attirés produisent de véritables retombées économiques.

Bien qu'il préconise des mesures énergiques pour assurer le respect des règles, le Comité ne va pas jusqu'à recommander que le gouvernement fédéral fasse enquête sur la nature et les mérites d'une offre en particulier puisque l'investisseur immigrant, par nature un entrepreneur d'expérience, est en mesure de les évaluer et qu'une province a déjà déterminé que l'investissement présente des avantages économiques importants.

Au lieu de tenter d'analyser les avantages d'une transaction proposée, les représentants fédéraux et provinciaux devraient se demander si l'investissement proposé créera ou maintiendra des emplois ou contribuera à l'expansion des entreprises. Selon leur conclusion, la notice d'offre devrait être approuvée ou rejetée.

CONCLUSION

Le programme constitue une tentative novatrice de la part d'Emploi et Immigration Canada de stimuler le développement économique par l'entremise d'un programme d'immigration.

Le programme offre d'énormes perspectives de développement économique pour le Canada. Au lieu d'abandonner une telle chance ou de la réprimer à cause des difficultés qui se dressent sur notre chemin, il faut régler les problèmes et améliorer le programme dans l'intérêt économique du Canada.